

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LA BALME LES GROTTES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

16 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le seize octobre à vingt heures cinq minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERTHELOT Jean-Pierre, 1^{er} Adjoint au Maire.

Présents : CREBESSEGUES Étienne – FRANCHELLIN Jean-Claude – GOULAUX Sandra – JACQUIER Habiba – JULIEN Virginie — RUIZ Gérard – TAVERNESE ROCHE Stéphanie – PARISSE Thomas – TORRES Gaëlle.

Absent(s) excusé(s) : FLAMANT Patrick – GABEURE Martine.

Absent(s) : /

Procurat(s) : 2 – FLAMANT Patrick à RUIZ Gérard - GABEURE Martine à BERTHELOT Jean-Pierre

Secrétaire de séance : GOULAUX Sandra

Date de convocation : 10 octobre 2017

-----O-----

Vu par Nous, Maire de la Commune de LA BALME LES GROTTES ISERE pour être affiché le 18 octobre 2017 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

LA BALME LES GROTTES, le 17 octobre 2017

L'Adjoint au Maire – Jean-Pierre BERTHELOT

DEBUT DE LA SEANCE A 20H05

Monsieur BERTHELOT Jean-Pierre, 1^{er} Adjoint au Maire, ouvre la séance et prend lecture du compte-rendu du conseil municipal du 24 août 2017.

Approbation : 9 + 2

Arrivée de Stéphanie TAVERNESE ROCHE à 20h10.

I – TERRAIN DE SPORT GROUPE SCOLAIRE

Dans le cadre de la création d'un terrain de sport de 240m² dans l'enceinte de l'école de La Balme Les Grottes, Jean-Pierre BERTHELOT, 1^{er} Adjoint au Maire propose à l'assemblée d'entendre Madame Arielle GENEY, Directrice de l'école.

Après l'exposé de Madame la Directrice, Etienne CREBESSEGUES, conseiller, informe les élus qu'il a reçu 3 artisans pour la réalisation de ce terrain de sport.

Après étude des différents devis, il propose à l'assemblée de retenir la Société Pascal MATHIES qui est en mesure de réaliser l'ensemble des travaux pour 8 960€ HT soit 10 752€ TTC, sachant qu'il était prévu la somme de 18 000€ TTC au budget.

- FALCOZ TP : 9 990 HT – 11 988 € TTC
- Pascal MATHIES : 8960€ HT – 10 752€ TTC.
- Entreprises BRANDO : 15 160 HT -18 192 TTC.

Il est à noter que toutes les entreprises ont réalisé leur chiffrage en suivant le cahier des charges préalablement établi : niveau de décaissement, compactage, type de revêtement, bordures, engazonnage.

L'exécution des travaux serait prévue durant les vacances scolaires de novembre pour ne pas perturber les cours.

Après concertation, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Pascal MATHIES . pour assurer la création d'un terrain de sport à l'école de La Balme Les Grottes pour un montant HT de 8960€ – 10 752€ TTC.

Pour : 10 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

II – ACHAT PARCELLE AC 363 – ROUTE DE TRAVERS

Gérard RUIZ, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme demande aux élus de modifier l'ordre des sujets du conseil municipal, Monsieur RICHARD, Géomètre Expert étant présent afin d'expliquer règlementairement le raison de l'achat de la parcelle AC 363 située Route de Travers.

Suite à l'alignement de ces terrains par rapport aux parcelles contiguës, il subsiste un morceau de terrain cadastré AC 363 de 24m² donnant sur la voie publique. Après explications de Monsieur RICHARD, Gérard RUIZ propose à l'assemblée, avec l'accord des consorts Monziliard, propriétaires de la parcelle, de l'acquérir pour un montant de 50,00€ en précisant que les frais de notaires seront à la charge de la commune (environ 200,00€).

Gérard RUIZ précise que cette situation se réitérera prochainement lors de la réalisation d'un projet situé Chemin des Chaumes, parcelle AC 18.

Après délibération, le Conseil municipal décide de se porter acquéreur de la parcelle AC 221 dans les conditions pré-citées et donne pouvoir de signature à Madame le Maire ou son représentant pour mener à bien cette acquisition.

Pour : 10 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

III – EXTENSION MAIRIE : MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Jean-Pierre BERTHELOT, 1^{er} Adjoint rappelle au Conseil Municipal que la commune de La BALME LES GROTTES a lancé une consultation dans le but de désigner la maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux de réhabilitation et extension de la mairie. Le cabinet ARCANNE représenté par Monsieur BARBERET Mickaël a été choisi pour effectuer la prestation de la mission de maîtrise d'œuvre par délibération en date du 17 juillet 2017.

Selon la procédure, Monsieur BARBERET présente sa proposition chiffrée de la prestation qui s'élève à 88 400€ HT soit, 106 080€ TTC, montant correspondant à 15,51% du montant des travaux estimés à 570 000€ HT.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux de réhabilitation et extension de la mairie pour un montant 88 400€ HT soit, 106 080€ TTC, montant correspondant à 15,51% du montant des travaux estimés à 570 000€ HT au Cabinet Arcanne représenté par Monsieur BARBERET Mickaël et autorise Jean-Pierre BERTHELOT, 1^{er} Adjoint à signer tout document afférent au marché public.

Pour : 10 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

IV – PERSONNEL COMMUNAL – RECONDUCTION ADHESION AU CONTRAT CADRE DE FOURNITURES DE TITRES RESTAURANT MIS EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'ISERE

La loi du 19 février 2007 a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités. De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille. Les collectivités peuvent, pour ce faire, agir directement ou faire appel aux services du Centre de gestion.

A l'issue d'une procédure de consultation de marché public, le Centre de gestion de l'Isère a mis en place un contrat cadre ouvert et à adhésion facultative, dont l'avantage est de mutualiser les coûts. L'offre présentée par UP / Chèque Déjeuner a été retenue.

Il est proposé aux élus :

1. De réitérer l'adhésion au contrat-cadre mutualisé à la date du 01/01/2018 (La durée du contrat cadre est de 4 ans avec un effet au 1er janvier 2018).
- De fixer la valeur faciale du titre restaurant à 7 € (montant inchangé - montant maximum autorisé : 10€ - La moyenne départementale est de 8€).
2. De fixer la participation de la commune à 50 % de la valeur faciale du titre (participation inchangée).

La participation de l'employeur doit être comprise entre 50% et 60% de la valeur faciale du titre et ne pas excéder 5,38 Euros/agent/jour (seuil 2017) afin de ne pas être incluse dans l'assiette des cotisations sociales.

L'adhésion de la commune donnera la possibilité à ses agents de bénéficier de ces prestations.

Après en avoir délibéré, les élus décide de réitérer l'adhésion au contrat cadre mutualisé en date du 01/01/2018 – valeur faciale du titre : 7€ - Participation de la commune : 50% et autorise Jean-Pierre BERTHELOT, 1^{er} Adjoint, à signer la convention d'adhésion contrat cadre de prestations sociales 2018.

Pour : 10 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

V – GROTTES : OPERATION SPECIALE BOUTIQUE

Sandra GOULAUX, Adjointe en charge des Grottes, propose la mise en place d'une opération spéciale à la Boutique des Grottes pour cette fin d'année et le début de l'année 2018 (du 21/10/17 au 07/01/18 pendant les horaires d'ouverture des Grottes) : 1 peluche BALMY achetée = 1 peluche BALMY offerte.

Après concertation, le Conseil municipal valide la mise en place de cette opération en Boutique pendant la période proposée.

Pour : 10 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

VI – GROTTES : PASS ANNUEL

Sandra GOULAUX, Adjointe en charge des Grottes, propose la mise en place d'un PASS ANNUEL pour visiter Les Grottes de Balme à compter de 2018 ; ce PASS ANNUEL permettrait à son détenteur d'avoir accès à la visite libre, aux visites guidées et aux animations proposées par Les Grottes de La Balme.

Tarifs proposés : 25,00 € / adulte et 17,00 € / enfant 4-11 ans.

Après concertation, le Conseil municipal valide la mise en place d'un PASS ANNUEL d'accès aux Grottes de La Balme selon les conditions et les tarifs mentionnés ci-dessus.

Pour : 10 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

VII – ENQUETE PUBLIQUE SARL ASTR'IN LOGISTIQUE

Jean-Pierre BERTHELOT informe l'assemblée d'une demande d'autorisation présentée par la SARL ASTR'IN LOGISTIQUE en vue d'exploiter un entrepôt logistique (transport) à Saint Vulbas. Cette demande est soumise à enquête publique jusqu'au 20 octobre prochain. Le registre d'enquête destiné à recevoir les observations du public, accompagné du dossier de la demande d'autorisation est à disposition en mairie de Saint Vulbas.

Il présente à l'assemblée le dossier et propose d'émettre un avis favorable à ce projet.

Après concertation, le Conseil municipal émet un avis favorable, à la demande d'autorisation présentée par la SARL ASTR'IN LOGISTIQUE pour la mise en place d'une plateforme sur la commune de Saint Vulbas.

Pour : 10 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

VIII – TRAVAUX BATIMENT 90 – PLACE DU COLONEL PITON

DALLE

Dans la continuité des travaux au Bâtiment 90, Gérard RUIZ, adjoint au Maire, informe l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer pour la création d'une dalle à l'issue des escaliers entre le 1^{er} étage et le rez-de-chaussée. Cette dalle n'était pas prévue initialement mais pour des raisons de sécurité ces travaux sont incontournables. Il présente un devis de 6 670€ HT (8 004€ TTC) émanant de l'entreprise NBTP SAS.

Après concertation, le Conseil municipal valide le devis de l'entreprise NBTP SAS pour un montant HT de 6 670€ (8 004€ TTC) pour la réalisation d'une dalle au Bâtiment 90.

Pour : 10 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

CYLINDRES / CLES / ORGANIGRAMME

Dans la continuité des travaux au Bâtiment 90, Gérard RUIZ, adjoint au Maire, informe l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer pour la mise en place de cylindres et la réalisation d'un organigramme afin de sécuriser les locaux du Bâtiment 90. En effet, la fourniture de clés et de cylindres a été omise par l'architecte. Il y a donc lieu de rectifier ce manquement.

Après concertation, le Conseil municipal valide le devis de l'entreprise DI MARCO pour un montant HT de 1 282€ (1 538€ TTC) pour la mise en place de cylindres, clés et pour la création d'un organigramme sécurisant ainsi le Bâtiment 90.

Pour : 10 +2

Contre : 0

Abstention : 0

IX – ETAT D'ASSIETTE EN FORET DE LA COMMUNE

Lors de l'établissement de l'étude de l'aménagement forestier (2012 – 2031), il n'avait pas été pris en considération le problème foncier bloquant le passage par le nord de la forêt.

La commune avait la possibilité de créer une amorce de passage en passant par le hameau de Suptilieu, commune de Parmilieu, mais cela impliquait des accords avec les propriétaires de terrains privés. Certains particuliers contestent en plus ce passage (ancien conflit juridique entre propriétaires et Mairie de Parmilieu).

Les éléments n'ont pas permis de suivre l'ordre de passage des coupes en partie nord dont 5 coupes à plus de 30 ans.

2013 : Parcelles 31 et 32 - coupes marquées mais sans desserte.

2014 : Parcelle 30 – coupe non marquée.

2015 : Parcelle 29 – Coupe non marquée.

2016 : Parcelle 28 – état d'assiette 2020.

2017 : Parcelle 8 – Coupe marquée et affouage en cours.

En 2016 un projet de piste forestière a été établi par l'ONF pour permettre l'affouage des coupes 28 et 32. Ce projet consistait à conserver une piste existante étroite mais située dans un Espace Naturel Sensible et un site Natura 2000.

La commune hésite à s'engager sur ce projet, préférant des travaux plus simples et moins importants pour éviter l'accès aux engins motorisés non autorisés (Quad, moto, ...).

Pour 2017/2018, la commune a convenu d'un commun accord avec Monsieur Martinon, représentant ONF de terminer les affouages de la parcelle 8 et de faire exploiter les arbres et arbrisseaux en bordure du chemin traversant la forêt.

L'ouverture de l'emprise du chemin permettra d'estimer les travaux nécessaires, lors du passage en partie rocheuse la plus étroite.

Après concertation, le conseil municipal valide le plan d'affouage et ses modifications présentés par Gérard RUIZ,

Pour : 10 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

X – QUESTIONS DIVERSES

VOISINS VIGILANTS

Sandra GOULAUX, Adjointe au Maire, informe l'assemblée de son travail sur le dossier « voisins vigilants ».

Elle informe que le coût de la mise en place par le biais de voisins vigilants s'élèverait à 800€ TTC par an. Elle indique qu'il y a également la possibilité d'agir en autonomie, sans prestataire, avec le concours de la gendarmerie de Montalieu-Vercieu. Seul l'achat des panneaux en incomberait à la commune. Sandra GOULAUX précise que le projet de mise en place de voisins vigilants est toujours d'actualité.

SECURISATION FRONT ROCHEUX

Jean-Pierre BERTHELOT informe l'assemblée que le marché public pour la sécurisation du front rocheux a été lancé le vendredi 14 octobre dernier. L'analyse des offres est prévue le 06 novembre 2017 pour un choix de l'intervenant le 13 novembre 2017 lors du prochain conseil municipal.

Début des travaux programmé pour le 08 janvier 2018 pour une durée de deux mois. Les travaux se feront dans un premier temps entre l'entrée des grottes et le Mandrin – Partie communale.

La deuxième phase des travaux se dérouleront en octobre 2018 pour une durée d'un mois et la troisième phase en octobre 2019.

Coût de l'opération : 240 200€ HT (264 220€ TTC) – Subvention Fonds Barnier 40 % du HT soit un autofinancement pour la commune de 168 140€ TTC.

COMMISSION HABITAT / LOGEMENT

La CCBD a sollicité la commune pour informer qu'il était nécessaire de leur transmettre le nom du titulaire et du suppléant de la commission Habitat / Logement, en précisant qu'il n'était pas nécessaire de délibérer. Par soucis de cohérence et sur conseil de la CCBD, il a été décidé de conserver les représentants des commissions de la CCIC. Stéphanie TAVERNESE ROCHE est donc titulaire et Martine GABEURE suppléante.

GENS DU VOYAGE

Sandra GOULAUX et Gérard RUIZ se sont rendus à la réunion d'état des lieux de la visite des gens du voyage sur la commune de Hières sur Amby,

Il s'avère que les terrains contigus situés sur la commune de La Balme Les Grottes sont insalubres dû aux excréments et les chutes des élagages déversés sauvagement. La CCBD va intervenir pour nettoyer.

Coût de la visite des gens du voyage : 50 000€. Cette somme sera prise en charge par les 3 intercommunalités.

L'accueil des gens du voyage s'est relativement bien passé et plus particulièrement avec les administrés de Hières sur Amby.

LES CHAUMES

Un projet de lotissement est en cours derrière le lotissement Les Chaumes. Il s'avère qu'un terrain mitoyen appartient à la commune. Un lotisseur se propose de se rendre prochainement en mairie pour faire des propositions en intégrant le terrain communal en plus des terrains privés.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour rencontrer l'initiateur de cet éventuel lotissement, projet datant de l'ancien conseil municipal.

FIN DE LA SEANCE : 22H00